



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Démographie

Ménages et familles sans secret

On reproche parfois à l'Insee et à son recensement de population d'être en retard par rapport aux évolutions sociétales. Mais tout arrive – notamment sur le champ de la famille ! Rappelons seulement que le pacte civil de solidarité (Pacs) existe depuis 1999, le mariage entre personnes du même sexe depuis 2013... Voici quelques précisions qu'apporte l'Insee sur les concepts démographiques et leur évolution pour le recensement de population.

Mode de cohabitation au sein d'un ménage

Dans un ménage, une personne est :

- ✓ soit seule (si aucune autre personne ne réside habituellement dans le même logement qu'elle) ;
- ✓ soit membre d'une famille (avec le titre d'« enfant », d'« adulte d'un couple », ou d'« adulte d'une famille monoparentale ») ;
- ✓ soit « isolée » (si elle vit dans un ménage de plusieurs personnes mais n'appartient pas à une famille).

Ainsi, les notions de personne seule et de personne isolée ne doivent pas être confondues.

Liens familiaux

Auparavant, par convention, un « couple au sens du recensement » était formé d'une femme et d'un homme, âgés de 14 ans ou plus, partageant la même résidence principale et déclarant tous les deux être mariés ou tous les deux vivre en couple.

Dorénavant, toujours par convention, un « couple au sens du recensement » est formé d'une femme ou d'un homme, ou de deux femmes, ou de deux hommes, âgés de 14 ans ou plus, partageant la même résidence principale et déclarant tous les deux être mariés, pacsés ou en concubinage/union libre, ou tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi définis sont des couples de fait ; les conjoints peuvent être mariés ou non.

Deux personnes déclarant vivre en couple et/ou être mariées, mais domiciliées dans deux logements séparés, ne sont donc pas comptabilisées comme couple au sens du recensement. Toute-

Couples en Mayenne au 1^{er} janvier 2017

Types de couples	Mayenne		Pays de la Loire	France métrop.
	Chiffres absolus	Valeurs relatives (%)	%	%
Deux personnes mariées	55 939	73,7 %	73,0 %	72,6 %
Deux personnes pacsées	5 565	7,3 %	8,4 %	7,6 %
Deux personnes en concubinage ou union libre	13 469	17,7 %	17,0 %	17,9 %
Deux personnes ayant un autre statut conjugal	994	1,3 %	1,6 %	1,9 %
Total	75 967	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Note : en Mayenne, au 1^{er} janvier 2017, il y a également 8 768 familles monoparentales.

Source : Insee, recensement

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amirbaccasse
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.

De l'importance des médecins coordonnateurs en Ehpad ?

Comment expliquer qu'il y a plus de décès liés à la Covid-19 en Mayenne qu'en Vendée ? Notre article du 26 février 2021 (n° 927) a suscité l'intérêt d'une lectrice qui avance diverses hypothèses : « *La Mayenne a un taux de personnes âgées nettement supérieur à la moyenne régionale et un taux de médecins nettement inférieur à la moyenne régionale. Beaucoup d'établissements mayennais n'ont pas de médecin coordonnateur alors que ce sont eux qui portent la vaccination dans les Ehpad, et ils n'ont pas la télé-médecine qui permet d'éviter certaines hospitalisations* ». Par ailleurs, avance cette lectrice, « *en Vendée tout comme en Loire-Atlantique, les acteurs du médico-social sont beaucoup plus soudés (avec des fédérations très actives et puissantes qui interviennent directement auprès de l'ARS). L'union fait la force* ». Or, en Mayenne, on serait « gentil », entre autres du fait d'un plus grand isolement des directeurs, ainsi que du fait de leur évaluation par l'ARS pour ceux, assez nombreux, relevant de la fonction publique hospitalière.

Cependant, la part de personnes âgées ne peut constituer à elle seule l'explication : au 1^{er} janvier 2017, les 60 ans ou plus représentent 27,8 % de la population en Mayenne... et 30,4 % en Vendée. Et si l'on retient la densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants, au 1^{er} janvier 2018, elle est sensiblement identique dans les deux départements : 114 en Mayenne et 124 en Vendée, alors que pour les Pays de la Loire la moyenne est de 145.

La pensée hebdomadaire

« *Qui accepterait de vivre dans moins de trois mètres carrés pendant plusieurs mois, voire plusieurs années ? Qui accepterait de vivre, pendant tout ce temps, sans aucune intimité dans l'utilisation des toilettes, entassés à plusieurs dans une promiscuité dégradante ? Voilà la réalité de certaines prisons de la République française. (...) Au-delà de la punition, la prison doit préparer les citoyens détenus à la réinsertion, comme le prévoit la loi. Pour cela, l'administration pénitentiaire doit disposer des moyens de ses missions. La loi prévoit la privation de liberté pour punir. Mais elle n'a pas prévu l'humiliation liée aux conditions de vie dégradantes. Elles sont un terreau nocif qui favorise la radicalisation en prison et freine les efforts de réinsertion. Nous ne devons pas fermer les yeux sur cette réalité.* »

François-Xavier Lefranc, « Prisons : n'acceptons pas » (éditorial), *Ouest-France* des 1^{er} et 2 février 2020.

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2017

	Mayenne	Pays de la Loire	France métrop.
Marié(e)	48,6 %	46,3 %	43,4 %
Pacsé(e)	4,7 %	5,3 %	4,6 %
En concubinage ou union libre	11,6 %	11,2 %	11,3 %
Veuf/veuve	7,8 %	7,2 %	7,2 %
Divorcé(e)	4,8 %	5,5 %	6,6 %
Célibataire	22,6 %	24,4 %	27,0 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Insee, recensement

fois, les conjoints qui, par exemple, résident dans une autre ville une partie de la semaine pour des raisons professionnelles et reviennent le week-end sont normalement comptés au domicile familial.

Enfant(s) d'une famille

Pour être comptabilisé comme enfant d'une famille au sens du recensement, un individu doit vivre au sein du même ménage qu'au moins l'un de ses parents ; être légalement célibataire ; ne pas avoir lui-même de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage.

En cas de résidence alternée, l'enfant est rattaché au ménage du parent chez lequel il séjournait la nuit du début du recensement.

L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent.

Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille.

Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

Personne de référence d'un ménage

La détermination de la personne de référence du ménage a été modifiée : elle ne s'appuie plus sur le critère du sexe. Les critères pris en compte sont l'activité, le fait d'avoir un conjoint, le fait d'avoir un enfant et l'âge. Dans l'exploitation principale, la personne de référence d'un ménage est dorénavant :

- ✓ La personne active la plus âgée ayant un conjoint ;
- ✓ À défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint ;
- ✓ À défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ;
- ✓ À défaut de personne active, la personne la plus âgée.

www.ceas53.org

